



Webinaire de présentation

Vendredi 1^{er} aout 2025 à 14h

animé par Jennifer GARNIER



Ordre du jour



La charte de la Laïcité



Contexte du concours



Le règlement du concours



Le bulletin de participation



Le formulaire



Synthèse



La Laïcité en France : principes fondamentaux

La laïcité est un **principe constitutionnel** inscrit dans l'article 1er de la Constitution française

« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.* »

Elle repose sur trois piliers :

- ⇒ **Liberté de conscience** : chacun est libre de croire ou de ne pas croire
- ⇒ **Égalité de traitement** : aucune religion n'est favorisée par l'État
- ⇒ **Neutralité de l'État** : les institutions publiques ne manifestent aucune appartenance religieuse

La CNAF a adopté une charte spécifique pour affirmer son engagement envers la laïcité dans ses missions sociales et familiales.

La laïcité comme référence commune ⇒ elle favorise des liens familiaux et sociaux apaisés, dans un esprit de solidarité.

Socle de la citoyenneté ⇒ elle garantit l'accès équitable aux droits pour tous, indépendamment des croyances

Liberté de conscience ⇒ chacun peut exprimer ses convictions dans le respect de l'ordre public

Dignité et égalité d'accès ⇒ la laïcité rejette toute forme de discrimination ou de violence

Protection contre le prosélytisme ⇒ elle assure le libre arbitre des individus

Neutralité des services publics ⇒ les salariés doivent respecter une stricte neutralité dans l'exercice de leurs fonctions

Engagement des partenaires ⇒ Les partenaires de la branche Famille doivent respecter et promouvoir la laïcité dans leurs pratiques



Contexte concours national « La Laïcité en action ! »

- Anniversaire des 10 ans de la Charte de la Laïcité de la branche Famille
- Objectifs:
 - Valoriser et récompenser les meilleurs actions ou initiatives de promotion de la laïcité mises en œuvre par les partenaires des Cafs,
 - Soutenir l'engagement des partenaires,
 - Repérer des actions qui pourraient être déployées dans d'autres territoires.
- Pré-requis
 - L'action doit avoir bénéficié d'un financement Caf Haute-Marne
 - Action réalisée entre le 1^{er} janvier 2022 et la date du dépôt de candidature au concours



Règlement du concours national « La Laïcité en action ! »

Composé de 10 articles, le règlement du concours national « La laïcité en action! » explique les conditions et les modalités du concours.

1- Objet du concours

- avoir fait l'objet d'un financement accordé par une Caf après le 1er janvier 2022.
- l'action proposée devra être finalisée et avoir fait l'objet d'un bilan au moment du dépôt de candidature.

3- Conditions et modalités de participation

- inscription libre et gratuite
- ouvert à des actions portées par des partenaires de la Caf

4 – Date limite de participation

- date limite de candidature au concours est fixée au **mardi 30 septembre 2025**.

5 – Procédure de sélection

- date limite de candidature 30/09/2025
- sélection du/des dossiers par la Caf et transmission au plus tard le 31/10/2025
- jury national et désignation des lauréats en novembre 2025
- remise des prix décembre 2025
- Originalité, créativité, qualité et impacts

2- Acceptation du règlement

- Le règlement, le bulletin de participation et le formulaire de candidature sont consultables sur caf.fr

Catégorie 1 : « Outils et supports pour comprendre la laïcité »

ex: création de jeux, d'exposition, d'œuvre d'art ou de film originaux....

Catégorie 2 : « Actions et initiatives pour faire vivre la laïcité »

ex: réalisation d'évènement culturel, de festival, de journée d'information, de conférence débat, d'actions de sensibilisation....



Règlement du concours national « La Laïcité en action ! »

6 – Désignation des Lauréats

- Les lauréats (1er prix, 2ème prix et 3ème prix) seront invités à la remise des prix organisée et devront dans ce cadre présenter leur action..
- Mise à l'honneur des projets récompensés via les supports de communication interne et externe de la Branche Famille

7 – Propriété intellectuelle

- Le présent concours n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle sur les projets au bénéfice de la Cnaf ou des Caf.
- Les candidats restent propriétaires des actions qu'ils ont portées.

8 – Responsabilité

Le porteur de projet partenaire reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude des informations qu'il portera dans le formulaire de participation ou de non-respect des obligations figurant dans le présent règlement.

9 – Droit à l'image

- Du fait de l'acceptation du règlement, les candidats acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par la Cnaf et les Cafs.

10 – Données personnelles

- Respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Le bulletin de participation

⇒ à compléter et à signer par le porteur de l'action

⇒ à retourner par mail à l'adresse suivante : action-sociale@caf52.caf.fr avant le 30/09/2025



Concours « La Laïcité en action ! » Bulletin de participation

À compléter et à signer par le porteur de l'action

RAISON SOCIALE DU PORTEUR DE L'ACTION

Nom (Association, collectivité, autres...) :

Sigle ou acronyme :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

COORDONNEES DU REFERENT DE L'ACTION

Nom - Prénom :

Fonction :

Mail : Téléphone :

COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL

Nom - Prénom :

Fonction (président(e), dirigeant(e), maire, etc.) :

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de

souhaite participer au concours « La Laïcité en action ! » organisé par la Cnaf et les Caf, et :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepte toutes les conditions ;
- Certifie exactes et sincères les informations de l'action réalisée et présentée au concours ;
- Autorise la Caisse nationale des allocations familiales et les Caisses d'allocations familiales à mettre à l'honneur l'action (si elle était désignée lauréate) via ses plateformes et supports de communication (Caf.fr, réseaux sociaux, magazine Résonances, ...), ou sur tout autre support, telle que la presse.

Fait, le à

Signature

Ce bulletin de participation est à retourner avec le formulaire de candidature à l'adresse électronique suivante avant le 30 septembre 2025 : *adresse électronique générique à créer et à rajouter par chaque Caf*

Le formulaire La Laïcité en Action

⇒ 1 formulaire spécifique à chaque catégorie

Catégorie 1 « Outils et supports pour comprendre la laïcité »

Création de jeu, d'exposition, outil pédagogique, œuvre d'art, film ou vidéo...

Catégorie 2 « Actions et initiatives pour faire vivre la laïcité »

Réalisation d'évènement culturel, de journée de sensibilisation et dialogue, conférence débats...

Formulaire de candidature

Rappel : chaque partenaire peut proposer une seule candidature par catégorie et peut candidater sur chacune des 2 catégories.

Ce formulaire de candidature au concours national « **La Laïcité en action !** » doit être renseigné par le partenaire ayant **réalisé** l'action **présentée** pour le concours.

Cette candidature doit être déposée auprès de la Caf du département de votre résidence administrative.

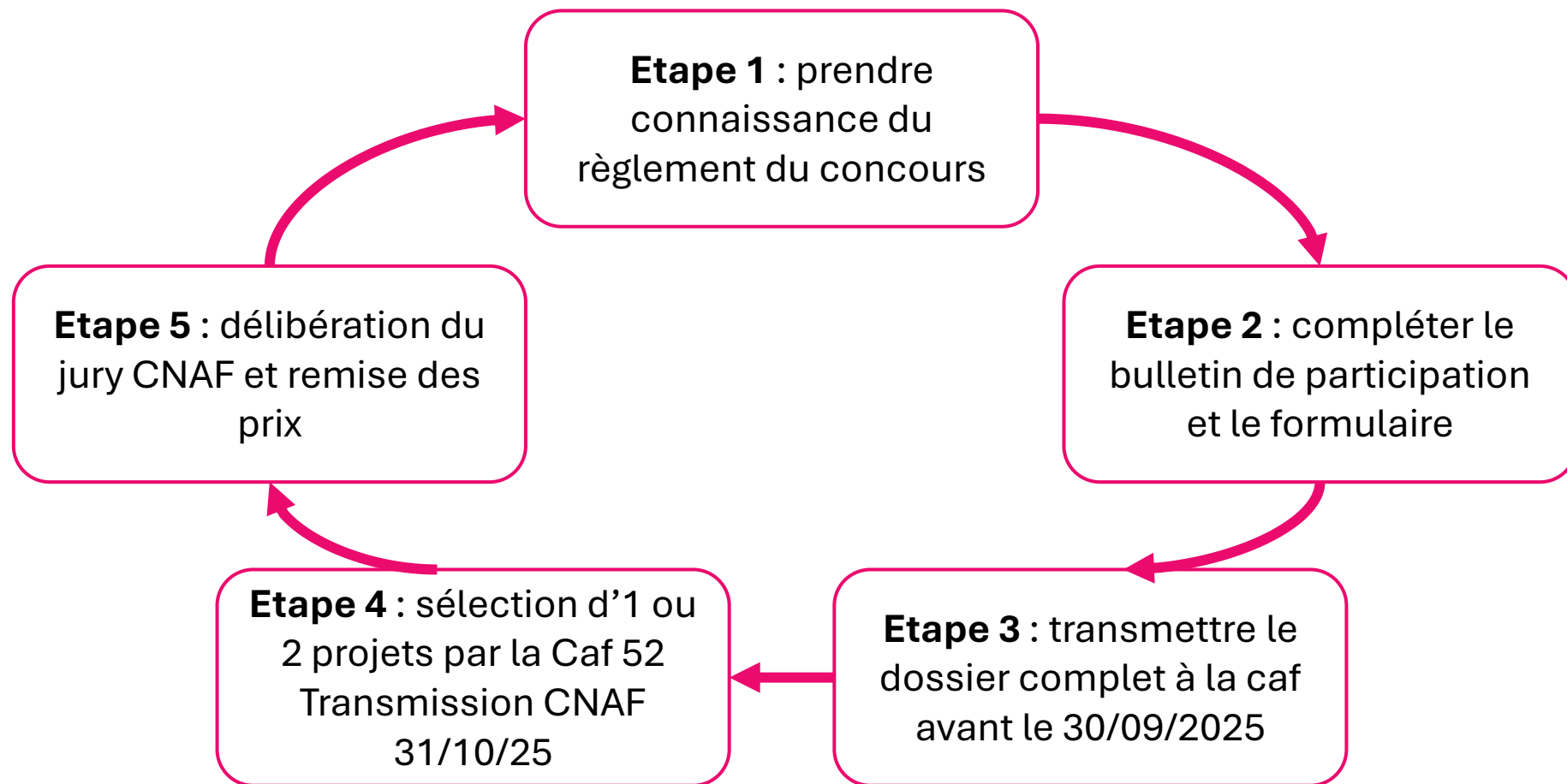
⇒ *Action et porteur du projet*

- ⇒ *Année de réalisation,*
- ⇒ *Constats / préoccupations*
- ⇒ *Objectifs de l'action*
- ⇒ *Description de l'action*
- ⇒ *Public touché*
- ⇒ *Bilan qualitatif*
- ⇒ *Les raisons de l'inscription de cette action au concours*

⇒ *Joindre les supports ou documents élaborés pour la réalisation et le bilan de l'action proposée*



Documents consultables sur www.caf.fr
Rubrique Professionnels – Offres et services





Merci de votre attention